

## MRM

Société anonyme au capital de 28 015 816 €  
Siège social à Paris (75008), 65, 67 avenue des Champs Elysées  
554 502 206 RCS Paris

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 juin 2009

### DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a décidé le 11 juin 2009 de mettre en œuvre, à compter du 12 juin 2009, le programme de rachat décidé par l'assemblée générale du 11 juin 2009 dans sa septième résolution.

#### EMETTEUR :

- M.R.M.
- Société cotée sur Euronext segment C
- Code ISIN : FR0000060196

#### PROGRAMME DE RACHAT :

- **Titres concernés** : actions ordinaires MRM
- **Pourcentage maximum du capital dont le rachat a été autorisé par l'assemblée générale**: 350 197 actions, soit 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée générale.
- **Montant maximal autorisé** : Le montant total maximal que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 8 754 925 €
- **Nombre de titres du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement** :  
Au 11 juin 2009, l'émetteur détenait 20 310 actions MRM, affectées aux objectifs suivants :

Objectifs	Actions
Intervention sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	20 310
Conservation des actions achetées et remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	
Couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions	
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur	

• **Prix d'achat unitaire maximum** : 25 €

• **Objectifs du programme de rachat** :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,

Les objectifs présentés ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui serait fonction des besoins et opportunités.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Ces achats d'actions pourront être effectués par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

• **Identité du prestataire de services d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre concerné** : CM CIC Securities.

• **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale mixte du 11 juin 2009, soit jusqu'au 11 décembre 2010.

• Bilan du précédent programme :

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE  
(instruction AMF n°2005-06)

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 19 décembre 2007 au 11 juin 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 11 juin 2009: 0,58%  
 Nombre de titres annulés au cours des 24 mois précédant le 11 juin 2009 : 0  
 Nombre de titres détenus en portefeuille au 11 juin 2009 : 20 310  
 Valeur comptable du portefeuille au 11 juin 2009 : 301 019 €  
 Valeur de marché du portefeuille au 11 juin 2009 : 192 930 €

	Flux bruts cumulés <sup>(1)</sup> *		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme **			
	Achats	Ventes / Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
<b>Nombre de Titres</b>	<b>16 770</b>	<b>20</b>	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
<b>Échéance maximale moyenne <sup>(2)</sup></b>						
<b>Cours moyen de la transaction <sup>(3)</sup></b>	<b>17,97 €</b>	<b>19,74 €</b>				
<b>Prix d'exercice moyen <sup>(4)</sup></b>						
<b>Montants</b>	<b>300 183 €</b>	<b>394 €</b>				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur).

(2) Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

\* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

\*\*\* Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créance donnant accès au capital...).

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la société, et est disponible sur les sites internet de l'AMF [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org) et de M.R.M. [www.mrminvest.com](http://www.mrminvest.com). Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.

**Contact:**

-Younes BENSLIM, Tel: 01.58.62.55.65 – [ybenslim@cbreinvestors.com](mailto:ybenslim@cbreinvestors.com)